

CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL (CCC)

Commune Déléguée de Lignières la Carelle

Compte rendu de la réunion du Jeudi 20 Octobre 2022 à 20 h 00

Présents : LAMBERT Jean-Luc, FONTAINE Éric, MORLIER Sylvie, POIRIER Jacques, BEUNECHE Adeline, PATOUT Prescillia, HUBERT Damien, LE BRECQ Olivier, ROUSSEL Nelly, MABILLE Bruno, MARMION Luc, LAMBERT Nadine.

Absent excusé : BRESTEAUX Jean-Christophe Absente : LEMERCIER Mireille.

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAMBERT

1°) Approbation de la réunion précédente du 30 juin 2022

Pas de remarque particulière sur le compte-rendu de cette réunion.

2°) Projet d'aménagements de sécurité du Centre-Bourg

Point sur la concertation

Un flyer a été distribué dans toutes les boîtes à lettres de la commune pour inviter les Lignériens qui le souhaitent à venir consulter le dossier. A ce jour, 20 personnes se sont déplacées en mairie et ont été reçues par les élus avec la possibilité de consigner leurs doléances ou remarques dans un registre. Il est fait lecture de ces doléances portées par 3 familles lignériennes.

Il en ressort les remarques ou constats suivants :

- Vitesse trop importante des véhicules, notamment des engins agricoles (*rue d'ornant et du Seigneur Carel*) créant un sentiment d'insécurité pour les piétons.
- Avis assez partagé concernant les poteaux. Les piétons souhaitent les conserver, tandis que les automobilistes proposent qu'ils soient enlevés.

Modifications apportées au projet initial

Après un large débat entre les membres du conseil consultatif, il est proposé de retenir les aménagements de sécurité suivants :

a) Pour faire ralentir les véhicules

Rue du Seigneur Carel : Mise en place d'une zone 30 avec 2 doubles écluses

Rue d'Ornant : Mise en place d'une zone 30 avec 1 plateau ralentisseur et 1 double écluse

Secteur de Bel Air : Mise en place d'une zone 30 avec 1 plateau ralentisseur

Rue du Bois Gérard : Mise en place d'une zone 30 avec 1 plateau ralentisseur

Rue de la Mare au Loup : Mise en place d'une zone 30

Acquisition d'un radar pédagogique mobile

b) Pour sécuriser les piétons

Rue du Seigneur Carel : Pose de bordures hautes (côté allée piétonne) et de bordures basses (côté opposé)

Rue d'Ornant : Remplacer les poteaux existants par une petite haie et prolonger la bordure basse (côté opposé à l'allée piétonne) jusqu'au virage du cimetière.

Rue du Bois Gérard : Pose de bordures basses (côté opposé à l'allée piétonne)

Rue de la Mare au Loup : Pose de bordures basses (côté opposé à l'allée piétonne)

c) Pour faciliter l'entretien

La totalité des allées sera bitumée (*bitume de couleur différente de la chaussée*)

Par ailleurs, il est proposé de ne pas retenir les poteaux en plastique prévus dans le projet initial à l'entrée de chaque propriété.

Déroulement des opérations à venir

- Revoir Monsieur HORPIN, ingénieur conseil de la Société INGERIF, pour vérifier la faisabilité technique et réglementaire des modifications proposées et rectifier le cahier des charges et les plans et affiner le coût du projet en conséquence.
- Proposer des aménagements temporaires pour les écluses avant leurs installations définitives (plots ou barrières en plastique)
- Le dossier reste à finaliser pour la fin de l'année 2022.
- La consultation des entreprises dans le cadre des marchés publics sera lancée probablement lors du 1^{er} trimestre 2023 (*au regard de la conjoncture du moment*) pour une réalisation des travaux au cours de l'année 2023.

3°) Procédure de mise en vente du presbytère

Deux agences immobilières ont fait parvenir leur estimation. Un office notarial doit faire parvenir ses observations dans les prochains jours. Le service des domaines a également été sollicité.

Certains diagnostics techniques immobiliers restent à réaliser (*Plomb, électricité, DPE (Diagnostic de Performance Energétique) amiante, assainissement (CUA), état parasitaire, ...*)

Il est demandé de missionner un géomètre-expert afin de déterminer les limites de propriété et identifier les éventuelles servitudes (*canalisations, surplomb, ...*) et diviser la parcelle afin de détacher l'abribus.

Il est demandé également de faire établir un devis concernant les travaux nécessaires pour remédier aux problèmes d'humidité rencontrés dans le logement du rez-de-chaussée.

Il faudra prévoir le transfert de la garderie dans le bâtiment de l'ancienne mairie, ce qui va nécessiter des travaux de réhabilitation (*voir paragraphe suivant*), et le matériel des associations dans l'atelier municipal.

Travaux à prévoir dans l'ancienne mairie

Il convient de contacter rapidement différents corps de métier afin de faire établir des devis concernant : L'isolation et le placo, l'électricité, la plomberie (installation d'un WC avec lavabo), la menuiserie (porte et fenêtre), les clôtures extérieures (*pour sécuriser la sortie des enfants*), sachant que le dossier DETR (*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*) devra être déposé avant le 15 décembre 2022 pour obtenir une subvention.

Eric, Olivier et Jean-Luc se proposent pour le suivi de ce chantier.

4°) Mise à disposition d'une boîte à livres

Lors de la dernière réunion du 30 juin 2022, il avait été donné un accord de principe pour la mise en place d'une boîte à livres et chacun était invité à y réfléchir.

Olivier se propose de récupérer un caisson en bois (*1 m x 1 m*) que Bruno se propose d'adapter et de fixer sous le préau de la place de l'église.

5°) Mise en place d'une signalisation pour nos chemins pédestres

Il est constaté que nos chemins pédestres sont de plus en plus empruntés par les randonneurs, et il convient d'engager la réflexion pour mettre en place une signalétique adaptée (*panneau d'information, balisage, fiche topoguide, ...*)

Des membres se proposent de plancher sur le sujet : Jean-Christophe, Nadine, Jacques, Eric et Jean-Luc. Une réunion sera proposée courant novembre 2022. Une documentation sur « Comment aménager un sentier de randonnée ? » leur sera transmis par mail dans les prochains jours.

6°) Point sur les plantations et embellissement

Les fleurs plantées cet été ont souffert de la canicule. Pour l'été prochain (2023), il a été commandé auprès de la CUA des plantes montrant des capacités à résister au mieux aux périodes de sécheresse. Par ailleurs, il est proposé l'achat de quelques rosiers pour égayer nos parterres, plantes qui résistent mieux aux grandes chaleurs et qui nécessitent des arrosages moins fréquents.

Les plans d'automne et les chrysanthèmes viennent d'être livrés. Une matinée bénévole est proposée ce samedi 22 octobre à partir de 8 h 30. Les bonnes volontés restent les bienvenues.

7°) Organisation fête commémorative du 11 novembre

L'an passé, 26 convives étaient présents au banquet du 11 novembre, ce qui est trop peu pour bloquer la salle polyvalente de Lignières, sachant qu'il nous faut être vigilant sur nos dépenses énergétiques.

Ainsi, il est proposé de s'associer au banquet des aînés de La Fresnaye sur Chédouet, d'autant que Monsieur le Maire de Villeneuve en Perseigne se fait un plaisir de nous y accueillir.

Des flyers vont être distribués dans les prochains jours dans les boîtes à lettres de Lignières proposant le programme suivant :

- 11 h 00 Dépôt de gerbe au monument aux morts
- 11 h 15 Vin d'honneur salle de la mairie de Lignières
- 11 h 45 Covoiturage pour le banquet servi à La Fresnaye sur Chédouet
- 12 h 00 Banquet à la Salle des fêtes de La Fresnaye

8°) Questions et Informations Diverses

- Maxime FORTIN, animateur de la Maison France Service, a été remplacé par Mme Myriam LECLERC à compter du 29 septembre 2022.
- L'acte d'achat de l'ancienne boucherie de La Fresnaye sur Chédouet vient d'être signé. Des devis ont d'ores et déjà été sollicités pour transformer le local en boulangerie-pâtisserie.
- Une étude faisabilité est en cours concernant le projet de création d'une maison médicale pluridisciplinaire. Cette mission a été confiée à l'agence d'architecture A3dess.
- Une réflexion est engagée par la municipalité de Villeneuve en Perseigne pour initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Par ailleurs la CUA, qui a la compétence de l'éclairage public, propose de réduire l'amplitude horaire de l'éclairage public.
- Un spectacle de Noël est prévu pour les enfants des deux écoles de La Fresnaye le Jeudi 15 décembre à 14 h 30. Le spectacle proposé est « La fée malicieuse de Noël ».
- Le bulletin municipal « Les Clochers n° 15 » est en cours d'élaboration. Les informations ou articles sont à faire parvenir avant le 11 novembre prochain.
- Une étude est en cours afin d'harmoniser les pratiques et les tarifs de nos salles polyvalentes, sur le territoire de Villeneuve en Perseigne.
- Les vitraux de l'église de Chassé-Montigny vont faire l'objet d'une restauration en 2023. Un devis a été accepté pour un coût de 24.000 € (Pas de TVA).
- L'atelier municipal de Saint Rigomer des Bois va être agrandi. Les matériaux sont arrivés et la construction sera effectuée par des bénévoles de Saint Rigomer.

NOTA : Tous les comptes-rendus de réunions du conseil municipal et des conseils consultatifs de Villeneuve en Perseigne sont consultables sur le site internet de la commune.

Fin de la réunion à 22 h 15